



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Lycée professionnel Auguste Aymard  
Espaly-Saint-Marcel

à Espaly,  
le 9 janvier 2023

Monsieur Pierre BONNEFOY, proviseur

à

Mesdames et Messieurs les chef·fe·s d'entreprise

**Objet** : collecte du solde de la taxe d'apprentissage (TA)

Mesdames, Messieurs les chef·fe·s d'entreprises,

Le Lycée professionnel Auguste Aymard prépare les élèves aux métiers du bâtiment : métallier (par apprentissage), construction bois, ameublement, agencement, énergie climatique, sanitaire, chauffage, énergies renouvelables, habilitation électrique et fluide.

Les formations proposées vont du Certificat d'aptitude professionnel (CAP) au Baccalauréat professionnel (Bac Pro) et peuvent être suivies sous statut scolaire ou par apprentissage.

Nous pouvons également accueillir des stagiaires en formation continue dans nos formations scolaires ou dans des parcours spécifiques en partenariat avec le GRETA du Velay.

Vous trouverez sur notre plaquette ci-jointe toutes les informations complémentaires. Notre site internet facilement trouvé sur un moteur de recherche pourra également vous renseigner.

Vous aurez la possibilité de « flécher » le solde de la taxe d'apprentissage que vous versez à l'URSSAF vers notre établissement par la plateforme SOLTÉA proposée par la Caisse des Dépôts et Consignations.

le proviseur  
Pierre BONNEFOY

Téléphone :  
04 71 09 35 78  
Fax :  
04 71 09 34 56  
Mél :

Ce.0430023S@ac-clermont.fr

2 rue Saint Marcel  
43000 ESPALY  
SAINT MARCEL



Urssaf



Solde de la taxe d'apprentissage

2023 : les 3 étapes à connaître

→ CALCULER

le montant dû  
au titre de la masse  
salariale 2022.



→ DÉCLARER  
et PAYER

ce montant à l'Urssaf ou à  
la MSA via la DSN d'avril  
2023 (5 ou 15 mai 2023).



→ FLÉCHER

vers le ou les établissements  
d'enseignement, les organismes  
d'insertion ou d'orientation professionnelle  
de votre choix via la plateforme SOLTÉA  
à compter du 25 mai 2023.



Plus de détails : <https://www.urssaf.fr/portail/home/espaces-dedies/contributions-de-formation-profe/la-taxe-dapprentissage-part-prin.html>

Notre code UAI est le 0430023S

SIREN : 194 300 232

SIRET : 194 300 232 000 15

APE : 8513Z



La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes

Votre contribution nous est indispensable pour financer les équipements pédagogiques favorisant une formation de qualité répondant aux évolutions des métiers et donnant aux élèves toutes les chances de réussir leur insertion professionnelle.

Je vous remercie pour l'attention portée à cette demande et votre contribution à la formation des professionnels de demain.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes sincères salutations.

P. Bonnefoy

